

République Islamique de Mauritanie
Honneur-Fraternité-Justice

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE
(ONS)

**COLLOQUE SUR « LES INDICATEURS STATISTIQUES POUR LA
MESURE DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION »**



Présenté par :

Mr. Sow Aly Ousmane
Directeur de la Diffusion et de l'Informatique
à l'ONS
Tél : (00222) 670 14 78
E-mail : sowaly@ons.mr

___*Tunis, les 5 et 6 avril 2007*___
PLAN

INTRODUCTION

I. SOCIETE DE L'INFORMATION

1. Téléphonie
2. Internet /Informatique
3. Audiovisuel et Presse écrite
4. Maisons du Livre

II. REGLEMENTATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

III. INDICATEURS

CONCLUSION

INTRODUCTION

A l'heure où la société industrielle cède la place à une nouvelle société, que l'on peut appeler société de l'information, l'administration mauritanienne est entrain de déployer de grands moyens pour intégrer cette dernière afin de bénéficier des ses retombées et de rester au diapason avec son environnement. Cette société nouvelle est caractérisée par la place centrale occupée par l'information et les technologies (téléphonie, informatique, Internet, etc.) pouvant être considérés comme facteur de production mais aussi comme produit à part entière.

En effet, En 1995, les autorités mauritaniennes ont adopté la résolution 795 de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), intitulée "Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique ". Ainsi, avec l'appui de la CEA, un groupe de travail composé de onze experts dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication a été constitué en vue d'élaborer un document intitulé "*Initiative Société de l'Information en Afrique (AISI)*" qui a été adopté, en Mai 1996, par la vingt deuxième conférence des ministres de la CEA.

Le principal constat fait, était que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information peut contribuer au développement économique et social de l'Afrique en général et de la Mauritanie en particulier, en l'aidant, entre autres, à améliorer la qualité de vie de chaque africain, à intégrer les économies de la région, créer de nouveaux emplois, favoriser l'acquisition du savoir et des connaissances et à améliorer les échanges commerciaux et les relations avec la communauté internationale.

Il est à préciser que l'exécution des programmes élaborés dans le cadre de l'AISI a reçu l'appui de plusieurs institutions internationales dont le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), l'UNESCO, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le PNUD et la Banque Mondiale, etc.

Dans ce cadre, le CRDI a accepté d'appuyer huit pays africains dont la Mauritanie pour élaborer leur Plan de Développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. A cet effet, en Mauritanie, un atelier regroupant une cinquantaine de personnes des secteurs retenus a été organisé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur des Poste et des Télécommunications en septembre 1999 pour valider ce plan. Lequel plan intervient à un moment où la Mauritanie entreprend une réforme importante de son secteur de télécommunications qui constitue le support essentiel pour le développement de la société de l'information. Ainsi, l'organisation de plusieurs rencontres entre le ministère des Affaires Economiques et du Développement et le ministère chargé des Télécommunications, a permis d'identifier les priorités du développement économique et social du pays sur la base du plan national de développement, et de faire un état des lieux de l'environnement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Sur cette base, quatre secteurs prioritaires dont l'Education, la Santé, l'Administration publique et le secteur Privé ont été retenus.

Par ailleurs, Il faut dire que cette "révolution informationnelle" a un impact profond sur le mode de vie des citoyens et sur l'organisation sociale et qu'il est certain que les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sont au centre du changement de nos sociétés.

Ces TIC sont perçues dans l'ensemble comme des outils permettant une meilleure capacité à produire, à exploiter et à échanger des informations mais aussi comme une base d'une meilleure compétitivité des entreprises et d'une optimisation des organisations administratives.

La méthodologie adoptée s'est basée sur l'analyse de différents rapports et textes réglementaires dans le domaine, outre le recueil des points de vue des principaux acteurs.

A travers cette présentation, nous examinons d'abord l'état de lieux de la société de l'information, suivi de la réglementation du secteur de télécommunication. Enfin, nous présentons un ensemble d'indicateurs statistiques pour la mesure de la société de l'information.

I. SOCIETE DE L'INFORMATION

La couverture du territoire national par un réseau de télécommunications approprié a toujours été l'une des priorités des pouvoirs publics mauritaniens compte tenu de l'étendue du pays (1 030 700 Km²), de la faible densité de sa population (2 508 159 habitants en 2000) et du faible développement des routes à cause de son immense désert.

1. Téléphonie

La mise en place d'un plan visant à couvrir le territoire national par un réseau de télécommunications s'est concrétisé à partir de 1985 quant l'opérateur public des télécommunications (Office des Postes et Télécommunications (OPT)) s'est beaucoup investi pour améliorer ses services et augmenter la couverture nationale.

A ce jour, Sous l'effet de la concurrence, les 2 opérateurs de la téléphonie mobile ont largement dépassé leur engagement en terme de couverture territoriale et sont aujourd'hui présents dans 35 localités pour Mattel SA et 40 pour Mauritel mobile, au lieu de 19 localités disposant chacune plus de 10 000 habitants en 2005. Quant à Mauritel SA, il couvre 37 localités au lieu de 22 comme initialement prévu.

Il est à préciser que pour favoriser le développement du secteur au début, le gouvernement avait signé un contrat programme avec l'OPT en 1994, basé sur des engagements que chaque partie devrait respecter. Ainsi, dans le cadre de ce protocole, l'Etat devrait parachever la réforme institutionnelle, rendre transparent le mode de financement du secteur, assouplir le régime de passation des marchés, Obliger l'administration à régler ses factures, appliquer une politique de dividende réaliste en fonction de la situation financière de l'OPT, et exonérer certaines taxes. Quant aux engagements de l'OPT, ils portaient, entre autres, sur l'objectif d'atteindre un taux de pénétration téléphonique de 1,6LP/100 en 2003, de satisfaire la demande à hauteur de 40%, etc.

En 1999, la situation des infrastructures de télécommunications s'établissait comme suit :

- 15 978 lignes principales opérationnelles au 31/07/99;
- Capacité équipée des centraux téléphoniques: 20 000 lignes ;
- Un centre CTI/CTN équipé d'un MT20 d'ALCATEL à Nouakchott ;
- Un central téléphonique E10B d'ALCATEL de 15 000 lignes à Nouakchott ;
- Un central téléphonique MT25 d'ALCATEL de 1900 lignes à Nouadhibou ;
- 11 petits centraux téléphoniques type HARRIS de 300 lignes maximum pour les autres capitales régionales ;
- Une station terrienne standard A, à Nouakchott ;
- 2 stations terriennes Standard B à Nouakchott et Nouadhibou ;
- 11 stations domestiques ;
- Un central Télex type ELTEX 5, à Nouakchott ;
- 2 stations radio maritimes à Nouakchott et Nouadhibou ;
- Une station radio mobile type SECMAT à Nouakchott ;
- 183 circuits internationaux IDR/DCME (France, Espagne, USA, Côte D'Ivoire, Pays Arabes, Sénégal) ;
- Des liaisons DAMA sur le Canada, Togo, Bénin et Burkina Faso ;
- 214 circuits numériques pour le national;
- Un déport des lignes téléphoniques par faisceau entre Aleg et Boghé (70 km) ;
- Un réseau VSAT pour la SNIM (Nouadhibou-Zouérate-Paris).

Il est à reconnaître qu'en 2005, la situation des infrastructures s'est davantage améliorée. Ainsi, on note, entre autres, 38 stations terriennes et VSAT, 16 liaisons de faisceaux hertziens en service et 6 encours sur une distance totale de 3 200 km et enfin 600 km de fibre optique reliant Nouakchott-Tiguent-Rosso-Boghé-Kaédi.

Il faut souligner que, présentement, 2 opérateurs opérationnels se partagent le marché de la téléphonie mobile, Mauritel et Mattel. En outre, un troisième concurrent, Chinguitel bénéficiant de 2 licences, sera bientôt opérationnel en Mauritanie.

2. Internet

L'informatisation des secteurs public et privé constitue un préalable incontournable pour disposer de connexion Internet. Ainsi, depuis près de 5 ans, nous assistons à une tendance haussière de l'informatisation de ces secteurs en Mauritanie. Toutefois, l'utilisation des ordinateurs en réseaux et celle des applications spécifiques restent encore limitées malgré les progrès remarquables constatés.

Force est de constater que l'acquisition d'ordinateurs reste globalement limitée en Mauritanie. A ce jour, seul une frange réduite de la population en a accès compte tenu des prix d'acquisition des machines relativement élevés. Cette situation serait due à plusieurs facteurs dont les droits de douane et les marges élevées des fournisseurs (importateurs).

Cependant, conformément à la volonté affichée par le gouvernement de moderniser le pays et de rendre son administration plus efficace et plus proche du citoyen, un programme national d'informatisation de l'administration publique a été initié en 2005. Une cellule de gestion de ce programme a été mise en place et placée sous la tutelle du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Technologies Nouvelles, le budget de cette cellule étant entièrement supporté par l'Etat. Dans le cadre de ce programme, un lot important de matériel informatique comprenant 700 ordinateurs PC, 200 portables, 200 imprimantes et 700 onduleurs a été d'ores et déjà acquis et certains ministères (MAED, MIPT, MJ, SEEC, etc.) en ont déjà bénéficié. Le reste du matériel a été mis à la disposition des autres départements au début du mois de mai 2006.

Concernant les compétences, il y a lieu de souligner que l'Université de Nouakchott a formé au cours de ces dernières années plus d'une centaine de diplômés en informatique en plus des dizaines de professionnels de haut niveau formés à l'étranger. A cela, s'ajoute la création de nombreux centres de formation en informatique à travers le pays, contribuant ainsi à l'émergence d'une masse critique d'utilisateurs maîtrisant l'outil informatique. En outre, la dernière réforme de l'éducation nationale a instauré l'enseignement de l'informatique dès le secondaire, ce qui permettra aux élèves et étudiants de se familiariser avec cet outil.

✓ Connectivité

L'Office des Postes et Télécommunications (OPT) a mis en place sur financement propre (US \$ 180.000) en août 1997 un nœud Internet à Nouakchott avec une liaison internationale de 64 kbps (IP/X25) sur le nœud Transpac de Paris. A cette occasion, l'opérateur avait sélectionné 5 sociétés privées, prestataires de services Internet à Nouakchott dont une seule, la société Top Technology, était parvenue à assurer correctement ses services au cours de la première année. Mais une année plus tard, deux autres providers SIG et Compunet devenaient opérationnels.

Ces prestataires de services privés commercialisent les accès RTC et hébergent des sites WEB. Ils n'ont pas la possibilité de vendre des connexions par liaisons spécialisées. A cette date, Ils avaient ouvert trois Cybercafés à Nouakchott.

Par ailleurs, pour faciliter et coordonner la connexion des administrations publiques au réseau Internet, le Gouvernement avait créé en juillet 1998, le Centre Internet de l'Administration dépendant du Secrétariat Général du Gouvernement.

Il est à souligner qu'un projet d'envergure appelé « chantier 3I » (Infrastructure, Intranet et Internet) a été conçu en 2006 dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le SETN et Microsoft. Ce projet actuellement en cours d'exécution consiste à réaliser les activités suivantes :

- La mise en place d'une architecture générale de l'environnement technologique avec les services de sécurité et d'annuaire pour fournir des services en lignes.
- La mise en place de solutions Intranet pour favoriser le travail collaboratif au sein de l'Administration : messagerie, sites WEB Internes, automatisation de processus (Workflow), Gestion documentaire (production, approbation, publication et recherche), Datawarehouse.
- La mise en place d'un ensemble de sites Internet Gouvernementaux avec une intégration de services administratifs en lignes disponibles au profit des usagers de l'administration.

Au terme de la réalisation de ce projet, toute l'administration doit disposer de messagerie.

✓ Applications

L'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) a investi Can \$ 100.000 dans le cadre du projet AfriWeb. Ce projet visait à mettre en place un serveur Web, pour le Gouvernement, hébergé au niveau du Centre Administratif de l'Internet ainsi qu'un cadre de formation technique destinée d'une part aux ingénieurs de l'OPT et d'autre part aux utilisateurs à l'échelle de l'administration mauritanienne.

Par ailleurs, le gouvernement, à travers le Projet Education V, et la Banque Mondiale, ont investi la somme de US \$ 75,000 pour disposer de deux serveurs (DNS) primaires et secondaires, et du serveur de l'Université de Nouakchott, mais également pour assurer l'aménagement et l'équipement du local NIC (Network Information Centre) mauritanien, gestionnaire du domaine .mr. En outre, ils ont ensemble mis en place un projet d'utilisation expérimentale de l'Internet dans six établissements secondaires de Nouakchott, sur crédit IDA. Ce projet vise essentiellement à :

- donner aux élèves l'accès aux informations scientifiques, économiques ou culturelles disponibles sur le WEB;
- donner aux enseignants l'accès aux publications de la recherche pédagogique;
- permettre aux chefs d'établissement l'acquisition d'informations sur les problèmes de gestion scolaires.

Ce projet pilote a nécessité un investissement en matériel, équipement et logiciel d'environ US \$ 65.000 et en formation et aménagement des locaux d'environ US \$

115.000, soit un total estimé à US \$ 180.000.

L'Université de Nouakchott a adhéré au projet lancé par la Banque Mondiale intitulé Université Virtuelle Africaine (UVA). Ce projet vise le renforcement des prestations offertes par les universités d'Afrique sub-sahariennes en matière d'enseignement à distance et de formation continue dans les domaines scientifiques et techniques. Le Projet RINAF de l'UNESCO a aussi appuyé l'Université de Nouakchott dans la mise en place de son réseau Internet à travers son expertise, la formation et l'acquisition de certains équipements informatiques.

Le PNUD à travers ses projets "Initiative Internet pour l'Afrique (IIA) et Réseau de Développement Durable (SDNP) " a investi près de US \$ 590.000 pour développer l'Infrastructure Internet nationale (mise en place d'un 2ème lien International sur les USA, d'un noeud secondaire à Nouadhibou et de quatre points d'accès pilote aux E-mail à Atar, Kaedi, Kiffa et Rosso), et pour mettre en place un réseau électronique entre les partenaires du Développement Humain en Mauritanie tout en encourageant le développement de contenus mauritaniens sur l'Internet et en mettant l'accent sur l'organisation d'ateliers de formation et de journées de sensibilisation aux enjeux de l'Internet, l'OPT ayant apporté une contribution de US \$ 200.000 à ce projet.

L'implantation d'un Kiosque Internet pour les ONGs nationales, dans le cadre du programme du PNUD, au Ministère des Affaires Economiques et du Développement, a permis de disposer de comptes E-mail à plus d'une cinquantaine d'ONG ainsi que la réalisation et l'hébergement du Site Web de l'Union nationale des ONGs. En outre, on note l'implantation du Centre SYFED-REFER , à Nouakchott depuis la fin de 1998.

Par ailleurs, le Projet PIST financé par la Coopération française pour appuyer le développement de l'information scientifique et technique a été exécuté par la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Nouakchott. L'appui comprend l'achat de serveurs et de postes d'exploitation, d'imprimantes, de graveurs de CD et d'appareils photos numériques. A ce jour, le projet s'autofinance en revendant l'accès à certaines ressources, par la vente de matériel sur support électronique (CD, etc.).

Force est de constater que le Centre de Formation et d'Echange à Distance (CFED), organisme rattaché au Secrétariat d'Etat chargé des Technologies Nouvelles, joue un rôle important dans le renforcement des capacités de gestion des responsables et décideurs des secteurs public et privé, dans la conception, la planification et la gestion des politiques et programmes de développement économique et social, à travers l'accès à des formations et connaissances de haut niveau qu'offre l'enseignement à distance, le CFED utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En somme, le plan d'action 2006-2007 du Secrétariat d'Etat chargé des Technologies Nouvelles prévoit toute une série d'actions de grandes envergures dans des domaines différents notamment, la modernisation de l'Etat par le biais des TIC, le développement des moyens d'accès pour tous à l'univers de ces technologies, la valorisation des ressources humaines etc.

3. Audiovisuel et Presse écrite

La constitution mauritanienne de 1991 instaurant la liberté de la presse dans le pays a permis d'assister à l'émergence de la presse indépendante: A ce jour, des dizaines de titres hebdomadaires en langue arabe et française ont vu jour et paraissent régulièrement. En revanche, leur diffusion reste quasiment limitée à Nouakchott et Nouadhibou essentiellement.

Quant à la « Radio-Mauritanie », elle est la seule station nationale ayant l'autorisation d'émission. Elle dispose de relais FM dans les capitales régionales et restent peu audibles dans les autres parties du territoire national. Cependant des efforts, visant à étendre la puissance de son émetteur onde courte pour pouvoir couvrir convenablement l'ensemble du territoire national, ont été consentis et se poursuivent actuellement. A cela, s'ajoute la station RFI qui dispose d'un relais FM à Nouakchott.

Par ailleurs, la « Télévision-Mauritanie » (TVM) est la seule station nationale ayant l'autorisation d'émission. Son débit de transmission est de 100 kbps et le son est en stéréo. Elle est accessible via le satellite Arabsat 2B depuis octobre 1992 dans les capitales régionales et dans le monde. En outre, il faut souligner que les téléspectateurs de Nouakchott et des autres régions peuvent se connecter à la plupart des chaînes de télévision arabes et d'ailleurs, moyennant des antennes paraboliques même produites localement. Notons que qu'en octobre 2001, la TVM a renforcé ses émissions grâce au numérique. Par la suite, l'institution s'est également dotée d'une station terrienne en juin 2002. Pour consolider cette nouvelle orientation visant à accompagner le développement rapide des techniques de production et de diffusion, la TVM a mis en place en octobre 2003, six stations DOMSAT dans les villes de Timbédra, Tintane, Guérou, M'Bout, Boghé et Boutilimitt. Quant à la ville de Nouadhibou, elle dispose de sa propre station de diffusion depuis 2003.

4. Maison du livre

Dans le cadre de l'initiative de promotion du livre et de la lecture lancée par les autorités mauritaniennes à partir de 2002, un bon nombre de bibliothèques appelées « maisons du livre » ont été édifiées et documentées (importation de livres) à travers le pays. En marge de ces réalisations, des bibliothécaires ont été recrutés pour assurer la gestion de ses maisons qui ont pour objectif de stimuler la quête du savoir et de promouvoir la productivité.

A ce jour, 53 maisons du livre sont opérationnelles à travers les chefs lieux des moughataas (départements) du pays, ce qui permettra d'activer et de renforcer l'initiative de promotion du livre et de la lecture, de stimuler la quête de l'information et, partant, de promouvoir la productivité. Cette initiative cherche, à long terme, à hisser le peuple mauritanien au rang des nations développées tout en s'intégrant davantage à la société de l'information.

Inscrit au cœur du plan d'action convenu entre l'UNESCO et le gouvernement mauritanien, cette initiative vise à donner au livre et à la lecture une place essentielle dans la société et dans l'économie du pays.

Il y a lieu de préciser que l'ouverture de maisons du livre est une initiative remarquable qui permet l'accès au savoir qui constitue la clef de l'avenir.

II. REGLEMENTATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

L'historique du secteur révèle que les télécommunications en Mauritanie étaient, par le passé, soumis à un monopole d'Etat (OPT) qui, par la suite, a connu d'importantes rénovations à partir de 1999, lesquelles rénovations l'ont rendu conforme à l'environnement international qui exige une libéralisation des services (loi sur le secteur promulguée par le Président de la République en juillet 1999). L'OPT exerçait à la fois les fonctions de réglementation, d'exploitation et de conseil à l'Etat.

Il est à rappeler qu'au début des années 90, un plan directeur des télécommunications (1992-2012) fut créé par la cellule de réhabilitation du secteur publique basée au MAED en vue de développer le secteur tout en mettant au point un contrat-programme avec le gouvernement.

Par ailleurs, sous l'effet conjugué de l'environnement international qui exigeait la libéralisation du secteur des télécommunications et de ses partenaires au développement, dans le cadre de son programme d'ajustement structurel, le gouvernement mauritanien avait engagé un programme depuis juillet 1997, la finalité de ce programme étant de créer un cadre concurrentiel pour le secteur. L'objectif visé était de fournir des services fiables, diversifiés et à bon marché en mobilisant le maximum de financement pour étendre le réseau des télécommunications, en favorisant la concurrence. Une loi promulguée et les décrets d'application qui en découlent ont permis de définir un cadre juridique propice pour un développement harmonieux du secteur.

Les grands axes de cette loi sont définis comme suit:

- Création d'un organe de réglementation indépendant avec une large autonomie financière et de gestion, dirigé par un conseil d'administration de 5 membres assisté par un directeur général. Cet organe gère le spectre de fréquence, prépare les dossiers d'appels d'offre pour les attributions de licences, donne les autorisations pour les services libres, homologue les équipements et matériels des télécommunications, détermine les droits d'interconnexion entre opérateurs, veille au respect de la réglementation et arbitre les litiges entre opérateurs et utilisateurs ;
- Séparation des Postes et Télécommunications par la création de deux sociétés distinctes avant fin 1999. La nouvelle société des télécommunications bénéficie d'office d'une licence GSM et a le monopole sur le fixe dans les zones desservies tout en étant tenue de filialiser les services soumis à la concurrence ;
- Ouverture à la concurrence de certains services (cellulaire, radiomessagerie, services Internet, services vocaux, etc...) ;
- Ouverture du capital de la société nationale des télécommunications aux privés avec comme objectif la prise de participation d'un partenaire stratégique.

III. INDICATEURS

Les indicateurs retenus ici portent essentiellement sur 2 sous secteurs que sont la téléphonie et l'Internet. La quasi totalité de ces indicateurs ont été élaborés par les 2 opérateurs de la place (Mauritel et Mattel) en collaboration avec l'autorité de régulation. Ils permettent de mesurer, mais aussi de photographier la société de l'information et d'en assurer son suivi dans le temps et dans l'espace.

L'examen de l'évolution des abonnés du téléphone fixe révèle 3 phases tendanciennes dont les deux premières sont haussières, la seconde étant plus sensible, tandis que la troisième phase accuse une stabilité, voire un début de chute qui peut s'expliquer par la substitution du fixe par le téléphone mobile devenu un phénomène de mode d'abord, avant de s'imposer dans le milieu des affaires. Face à cette nouvelle donne, Mauritel SA a initié par le passé, des mois de marketing (baisse des coûts de raccordement, spots publicitaires, sensibilisation par la méthode du porte à porte, etc.) visant à stimuler la demande du téléphone fixe. Malgré ces actions, le téléphone mobile continue à s'imposer davantage, s'emparant de la grande part du marché de la téléphonie. La prédominance du téléphone mobile s'impose visiblement lorsque l'on examine l'évolution des taux de pénétration (télé densité). En effet, le nombre de personnes ayant un cellulaire pour cent habitants est nettement supérieur à celui du fixe, cet écart se creusant davantage dans le temps. Ces taux se situaient respectivement à 25,66% et 1,41% en 2005.

En revanche, la multiplication de cabines téléphoniques (télé centres) à travers le pays à partir de l'année 2000 témoigne de l'intérêt que portent les mauritaniens sur ces dernières. En effet, si les mauritaniens ont tendance à renoncer aux raccordements de téléphones fixes à domicile, compte tenu, entre autres, des coûts mensuels souvent incontrôlables qu'ils engendrent, ils restent tout de même enclins à l'utiliser par l'intermédiaire des télé centres, pour leurs communications vers d'autres fixes, cela, pour des raisons financières contrôlables.

Par ailleurs, malgré l'absence de statistiques fiables relatives au niveau d'emploi dans le secteur de la téléphonie, nous pouvons confirmer sans risque de se tromper, que l'emploi a connu une progression rapide depuis l'avènement du téléphone mobile qui constitue de nos jours un marché florissant.

Quant au sous secteur de l'Internet, le nombre d'abonnés suivant la connexion RTC semble dominant dans le temps par rapport à la connexion par LS, qui a enregistré une chute à partir de l'année 2005. Le renversement de cette tendance peut être dû en partie par l'introduction d'une nouvelle connexion plus performante et moins onéreuse dans le marché, l'ADSL : ce qui a incité les clients à migrer vers cette nouvelle technologie.

S'agissant de l'évolution de la répartition des abonnés suivant la connexion LS par zone, on constate la forte prédominance de la ville de Nouakchott qui, de loin, dépasse tous les autres centres urbains. Cette situation était prévisible compte tenu de la position politico-économique et administrative de cette ville. Elle est suivie de la ville de Nouadhibou, capitale industrielle du pays.

Force est de constater que, malgré la poursuite de la forte lancée du nombre d'internautes et de sites Web hébergés en Mauritanie, l'évolution du nombre de Cybers café a enregistré une baisse à partir de 2003 après avoir connu, par le passé, une hausse tendancielle (exponentielle) jusqu'en 2002, atteignant son pic. Ce renversement de tendance pourrait être causé, entre autres, par l'intégration grandissante de l'Internet dans l'administration centrale mauritanienne à partir de laquelle on peut y accéder gratuitement. Outre cela, on assiste à un début, bien que timide, de connexions à domicile, au sein de la population aisée, ce qui ne va pas tarder à prendre de l'ampleur dans un futur proche.

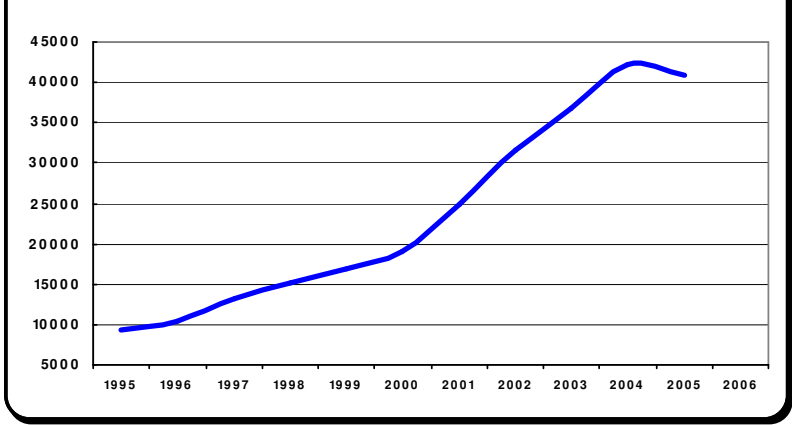
Il est à souligner que les indicateurs statistiques de mesure de la société de l'information, ici établis, sont loin d'être exhaustifs. Ils doivent absolument être renforcés davantage par d'autres indicateurs issus d'enquêtes statistiques qualitatives permanentes auprès des ménages et/ou de l'éducation nationale, des privés, etc. et qu'elles soient exécutées par l'autorité de régulation en étroite collaboration avec l'organe central du système statistique national, en l'occurrence l'Office National de la Statistique, pour garantir une meilleure visibilité de l'évolution du secteur des télécommunications.

Tableau 1 : Evolution du sous secteur de la téléphonie

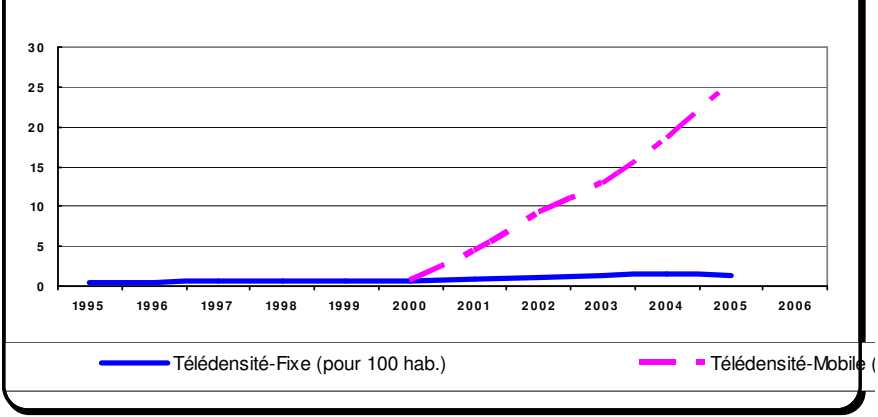
Indicateurs	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Abonnés Téléphones Fixes	9289	10343	13171	15200	16895	18 975	24 985	31 529	36 799	42 282	41 000	
Télédensité (pour 100 hab.)	0,39	0,44	0,56	0,63	0,68	0,76	0,97	1,18	1,34	1,50	1,41	
Abonnés Téléphones mobiles						15228	113500	242198	352 973	524 043	745 615	
Télédensité (pour 100 hab.)						0,61	4,39	9,10	12,87	18,56	25,66	
Abonnés Téléphones Satellite Thuraya								145	252			
Cabines Téléphoniques						1 114	1 730	3 419	4 312			
Coût minute locale fixe en UM			16,0	16,0	16,0	12,4	10	10	10	10	10	10
Coût minute nationale fixe						61,8	68	68	40	40	40	40
Coût minute mobile - mobile Mauritel						95	95	95	95	95	95	95
Coût minute mobile - mobile Mattel						99,0	99,0	99,0	99,0	79,8	79,8	61
Coût minute mobile Mauritel - mobile							110	110	110			
Coût minute Fixe - mobile							68	68	68			
Coût minute mobile Mattel - Fixe							110	110	110			
Tarif de raccordement à domicile (en UM)												
Tarif de raccordement à usage commercial (en UM)												
Tarif de raccordement pour un télécentre (en UM)												
TARIFS MOYENS DU FIXE SUR L'INTERN. /MINUTE (en UM/mm)						276,6	276,6	276,6	276,6	276,6	276,6	276,6
Europe Occidental(Mauritel Mobile: UM/mn)						272						
Europe de l'Est(Mauritel Mobile)						298						
Afrique Ouest/Centre(Mauritel Mobile)						187						
Afrique Australe(Mauritel Mobile)						408						
Maghreb(Mauritel Mobile)						187						
Autres pays Arabes(Mauritel Mobile)						187						
Amérique du Nord(Mauritel Mobile)						218						
Amérique Latine(Mauritel Mobile)						408						
Asie(Mauritel Mobile)						408						
Nbre d'employés dans le secteur télécom.						727	735	783	730	773		

Source : Mauritel / Mattel

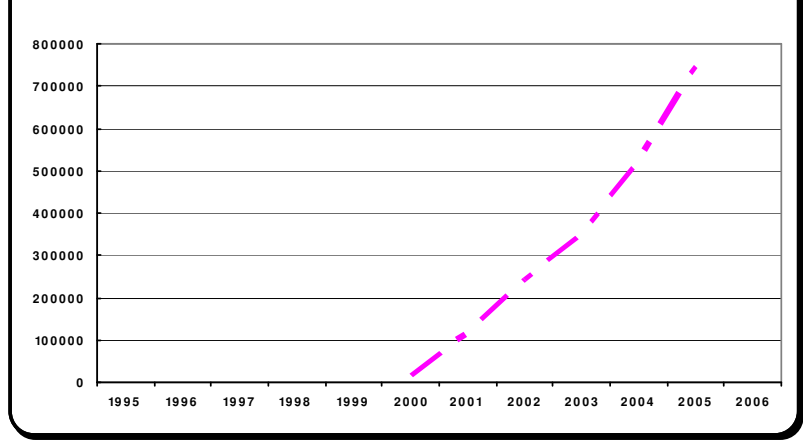
G1.1: Evolution des abonnés - Téléphones Fixes



G 1.3: Evolution Télédensité (pour 100 hab.)



G 1.2: Evolution des abonnés-Téléphones mobiles



G 1.4: Evolution des Cabines Téléphoniques

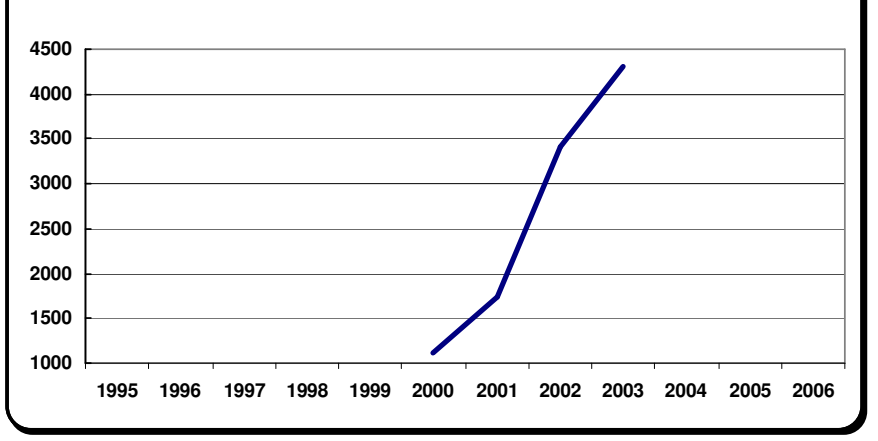
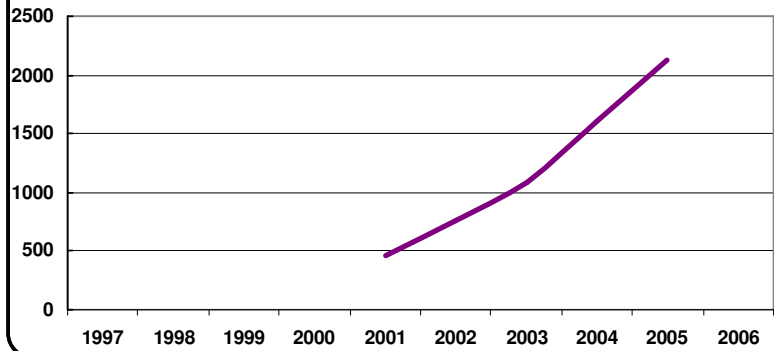


Tableau 2 : Evolution du sous secteur de l'Internet

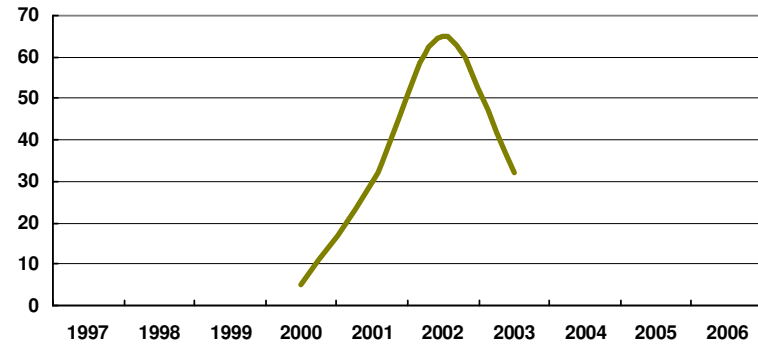
Indicateurs	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Abonnés Internet par RTC							466	764	1088	1600	2121	
Nb de connexions permanentes par							50	113	133	294	164	
Abonnés Internet par Liaisons Spécialisées à Nouakchott							42	84	101			
Abonnés Internet par Liaisons Spécialisées à Nouadhibou							4	11	14			
Abonnés Internet par Liaisons Spécialisées pour autres villes							4	18	18			
Coût minute Internet							5	5	5	5,2	5,14	
Coût LS 64K à Nouakchott et Nouadh							300 000	150 000	1 50 000			
Coût LS 64K à l'Intérieur							300 000	150 000	1 00 000			
Cybers Cafés						5	30	65	32			
Internaute						3 894	5 300	10 000		56 583		
Providers	0	0	1	3	4	4						
Bande Passante Internet à Internation	0	0	64 Kbps	64 Kbps	128 Kbps		3,3 Mbps	4,5 Mbps	9,5 Mbps			
Sites Webs hébergés en Mauritanie	0	0	3	10	42	66		300				

Source : Mauritel

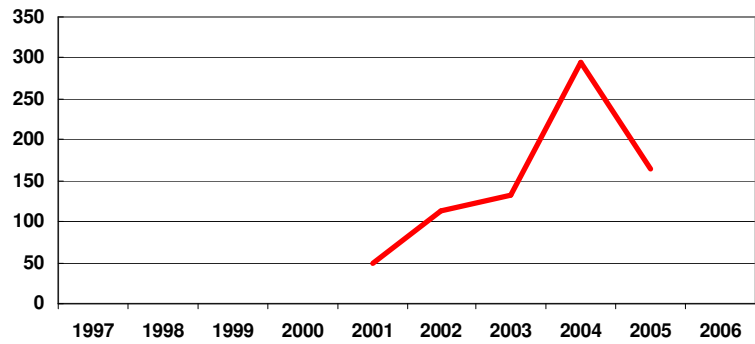
G 2.1: Evolution des abonnés- Internet par RTC



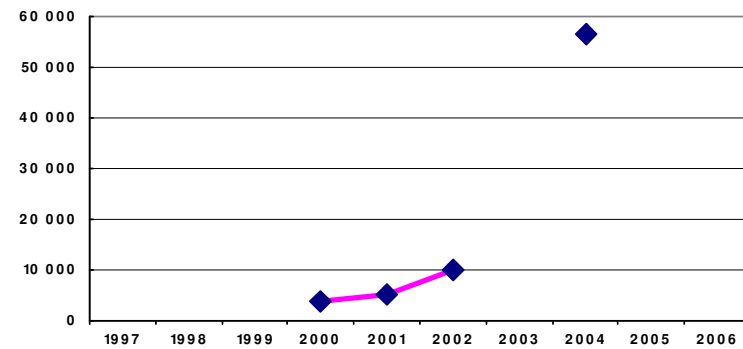
G 2.3: Evolution des Cybers Cafés



G 2.2: Evolution des connexions par LS



G 2.4: Evolution des Internautees



CONCLUSION

La société de l'information constitue à ce jour un réseau de développement incontournable dans toutes ses formes pour tout pays qui se veut moderne. Cependant, son émergence requiert la mise en place d'un véritable plan stratégique permettant d'asseoir de véritables bases la favorisant.

En effet, l'accessibilité aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) qui interpelle souvent le Gouvernement, les opérateurs nationaux des télécommunications et les partenaires au développement, constitue un préalable certain pour intégrer la société de l'information. Pour cela, les autorités mauritaniennes n'ont ménagé aucun effort pour intégrer la dimension des NTIC dans la réalisation des choix stratégiques de développement économique et social du pays, démocratiser l'accès aux NTIC et, entre autres, pour contribuer à la mise en place de mécanismes de bonne gestion des affaires publiques et privées en vue de permettre au pays de s'insérer positivement dans le processus de la mondialisation et de l'ère de l'information. A cet effet, des réseaux locaux ont été déployés au niveau de tous les ministères. Ces derniers sont dors et déjà reliés entre eux à travers un réseau à haut débit en fibre optique.

Toutefois, le besoin de formation du personnel à l'utilisation rationnelle de ces outils devient crucial. En effet, le personnel, quel que soit son domaine de compétence ou de son secteur d'activité (Education/Recherche ; Santé ; Secteur Privé ; Secteur de l'Administration publique, etc.) doit bénéficier d'une formation afin de constituer un groupe professionnel capable de vulgariser ces techniques d'utilisation à travers tout le pays. Ce qui suppose que le gouvernement et les opérateurs nationaux avec l'appui des partenaires au développement se soient dotés les moyens matériels et humains pour assurer, bien entendu, la couverture nationale en infrastructures de télécommunications.

Il est à souligner que dans le cadre du programme national d'informatisation de l'administration publique, il a été programmé de former, au cours de la période 2006-2007, un millier de hauts fonctionnaires et de cadres à l'utilisation des principaux logiciels d'usage en bureautique (Word, Excel, MS Project etc.). La formation d'une première vague de 300 fonctionnaires est actuellement en cours. En outre, dans le cadre de la valorisation des ressources humaines, le Secrétariat d'Etat projette la mise à jour de la formation d'initiation qu'elle avait déjà effectuée au bénéfice des fonctionnaires de l'Etat et compte effectuer d'autres formations plus spécialisées dans le développement des sites web, de la sécurité des réseaux etc. Toutefois, pour les fonctionnaires, comme pour tout utilisateur en général, il faut préciser que l'utilisation professionnelle des technologies de l'information et de la communication requiert, entre autres, la disponibilité d'ordinateur pour, non seulement accéder au web, mais surtout pour partager, correspondre et travailler par messagerie avec des correspondants dûment identifiés. Tout ceci suppose des équipements, une assistance technique, une formation, bref une logistique.

Par ailleurs, il est à noter que le fait d'appartenir à la société de l'information et de la

communication constitue un signal fort indiquant le niveau de développement du pays en question. Cependant, pour suivre la cadence de la dynamique économique et sociale mondiale, l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs, permettant d'une part de mesurer la société de l'information pour un pays donné et d'autre part d'aider l'ensemble des opérateurs du secteur (gouvernement, opérateurs de télécommunications, chercheurs, utilisateurs, etc.) dans leurs prises de décisions, devient nécessaire. Ainsi, pour suivre l'évolution de la société de l'information en Mauritanie et permettre la comparabilité par rapport aux pays de la sous-région en particulier, un ensemble de séries d'indicateurs ont été élaborés et renseignés sur une période plus ou moins longues, ce qui a permis d'apprécier les progrès enregistrés dans le domaine des télécommunications en Mauritanie.

Cependant, des recherches approfondies d'indicateurs synthétiques plus sophistiqués et pertinents doivent être entamées en collaboration avec les experts de la sous-région et des partenaires au développement, en vue de permettre une meilleure visibilité pour le secteur. De même, davantage d'efforts de collecte d'information doivent être consentis dans ce secteur pour permettre des analyses plus concises de l'évolution de la société de l'information.

Annexe**Tableau A1: Evolution du sous secteur de la téléphonie**

AUTRES INDICATEURS (Téléphonie)	2004	2005
INDICATEURS	objectifs	niveau mesuré
DMR(délai moyen de raccordement= durée d'attente en jours la plus élevée pour 90% des demandes satisfaites au cours de l'année, en jours)	30	20
DMR-NKC (en jours)	15	42
SI(taux signalisation des dérangements: rapport nb dérangt/nb moyen de lignes principales en sce, en %)	10	5,5
VR2(vitesse de relèvement des dérangements: % de dérangements relevés en moins de 2 jours, en %)	95	95,93
VR8(vitesse de relèvement des dérangements: % de dérangements relevés en moins de 8 jours, en %)	99,9	99,24
ETL(taux d'efficacité local : % des tentatives d'appels donnant lieu à l'établissement d'1e communication à l'heure du fort trafic, en %)	75	99,88
ETN(taux d'efficacité interurbain : % des tentatives d'appels donnant lieu à l'établissement d'1e communication à l'heure du fort trafic, en %)	65	99,15
ETI(taux d'efficacité international : % des tentatives d'appels donnant lieu à l'établissement d'1e communication à l'heure du fort trafic, en %)	65	98,71
QOP(qualité de service des opérateurs: délai maxi de réponse des opérat de sce d'assistance pour 80% des appels, en s)	15	8
REC(Taux de réclamation sur facture: % des factures donnant lieu à des réclamations sur une période d'un an, en %)	0,5	0,01
Taux d'efficacité technique des appels internationaux sortants(en %)	97	98,68
Taux d'efficacité technique des appels internationaux destinés aux réseaux interconnectés(en %)	98	98,87

Source : Enquête/Autorité de Régulation